



PLAN DE TIR

Tirs du 69ème Giron des Jeunesses de l'Aubonne

Stand de tir d'Etoy

8, 9 et 10 juin 2023
15, 16 et 17 juin 2023

1. Dispositions générales

1.1 Principes

En prenant part au Tir du 69ème Giron des Jeunes de l'Aubonne, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir. Le mot « tireur » désigne indistinctement un homme ou une femme.

1.2 Lieu, dates et heures des tirs et ouverture du bureau

Les tirs auront lieu au stand de tir d'Etoy, les

- Jeudi 8 juin 2023 de 18h00 à 20h00
- Vendredi 9 juin 2023 de 17h00 à 20h00
- Samedi 10 juin 2023 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- Jeudi 15 juin 2023 de 18h00 à 20h00
- Vendredi 16 juin 2023 de 17h00 à 20h00
- Samedi 17 juin 2023 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs, aucun livret ne sera distribué 30 minutes avant la fin des tirs.

1.3 Inscriptions

A l'avance, par l'intermédiaire des sociétés.

1.4 Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions seront remises sur place aux ayants droit.

Les autres prix seront remis lors de la partie officielle, le dimanche de la fête du Giron, soit le 9 juillet 2023 à Etoy.

1.5 Nombre de cibles

5 cibles électroniques de type SIUS.

1.6 Livret de tir

Il est obligatoire pour tous les participants que les feuilles de stand soient présentées au bureau, après le tir, pour contrôle.

Prix du livret : CHF 5.—, taxe de sport comprise (sans les passes).

1.7 Participants

Le tir est ouvert à toutes et tous dès l'âge de 10 ans, ainsi qu'aux membres des sociétés de Jeunesse de l'Aubonne, des sociétés de Jeunesse invitées, aux sociétés locales ou autres sociétés.

Les tireurs âgés de 10 à 16 ans doivent être accompagnés d'un parent, ou d'un moniteur.

1.8 Munition

Seule est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée sur place. Le prix de la cartouche est de CHF 0.35, taxe de sport comprise, son prix est inclus dans le prix des passes. Les douilles restent propriété des organisateurs.

1.9 Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises. Elles devront être conformes aux normes de la FST, ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés.

Il est interdit de transporter dans le stand, ou de laisser au râtelier, une arme chargée. Aucune housse ne sera tolérée dans le stand. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou le matériel perdus ou endommagés.

1.10 Sécurité

- Sur la place de tir, autour et dans le stand, toutes les armes devront être sans magasin, culasses ouvertes (pour le mousqueton et Fass 90) et assurées.
- Un contrôle de la sécurité de l'arme sera effectué à l'entrée du stand.
- Toutes les cartouches distribuées doivent être tirées.
- Toute personne en état d'ébriété sera interdite de tir. Cette décision revient aux responsables des tirs (comité du Giron 2023) et celle-ci est irrévocable.

1.11 Déroulement et règles de tir

Le tir est conforme aux prescriptions de tir FST pour le fusil (PTF FST) du 01.01.2004. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs.

1.12 Assurances

Tous les tireurs et personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'Assurance USS. Tous les assurés renoncent à l'avance à toute indemnité non couverte par l'USS.

2. Cibles

2.1 Passe « Exercice »

| | |
|--------------------|--|
| Armes : | Selon point 1.9 des dispositions générales |
| Champ des points : | Cible A à 10 points |
| Nombre de coups : | 5 coups cpc ; sans limite de temps |
| Position : | Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire |
| Prix de la passe : | CHF 5.– |
| Rachat : | Illimité. |

2.2 Passe « Giron » ZEUS

| | |
|----------------------|--|
| Armes et munitions : | Selon points 1.9 et 1.10 des dispositions générales |
| Champ des points : | Cible A à 10 points |
| Nombre de coups : | 10 coups cpc ; sans limite de temps |
| Position : | Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire |
| Prix de la passe : | CHF 15.– |
| Rachat : | Aucun |
| Classement : | Voir point 3 du présent plan de tir |
| Remarque : | Passe réservée et obligatoire pour tous les membres des sociétés de Jeunesse. |

2.3 Passe « Individuel » APHRODITE

| | |
|----------------------|--|
| Armes et munitions : | Selon points 1.9 et 1.10 des dispositions générales |
| Champ des points : | Cible A à 10 points |
| Nombre de coups : | 6 coups cpc ; 4 coups en série ; sans limite de temps |
| Position : | Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire |
| Prix de la passe : | CHF 15.– |
| Rachat : | Aucun |
| Classement : | Voir point 3 du présent plan de tir |
| Remarques : | Passe réservée et obligatoire pour tous les membres des sociétés de Jeunesse. |

2.4 Passe « Médaille » APOLLON

Armes et munitions : Selon points 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points : Cible A à 10 points
Nombre de coups : 5 coups cpc ; 3 coups en série ; sans limite de temps
Position : Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied
Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire
Prix de la passe : CHF 15.–
Rachat : Illimité
Classement : Voir point 3 du présent plan de tir
Distinction : Médaille à 63 points pour les membres d'une société de Jeunesse ; et à 68 points pour tous les autres, sans distinction d'âge.

2.5 Passe « Anciens » ATHENA

Armes et munitions : Selon points 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points : Cible A à 10 points
Nombre de coups : 6 coups cpc ; 4 coups en série ; sans limite de temps
Position : Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied
Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire
Prix de la passe : CHF 15.–
Rachat : Aucun
Classement : Voir point 3 du présent plan de tir
Remarques : Passe obligatoire pour les anciens et les non membres d'une société de Jeunesse.

2.6 Passe « Groupe Anciens » ARES

Armes et munitions : Selon points 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champs des points : Cible A à 100 points
Nombre de coups : 5 coups cpc ; sans limite de temps
Position : Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied
Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire
Prix de la passe : CHF 15.–
Rachat : Aucun
Classement : Voir point 3 du présent plan de tir.

3. Classements et prix

Les classements, ainsi que les prix, seront établis selon les articles 5 et suivants du « Règlement du tir à 300m » du Giron des Jeunesses de l'Aubonne du 1er avril 2019.

4. Dispositions finales

Toutes les dispositions qui ne figurent pas dans le présent plan de tir relèvent du Comité d'organisation du 69ème Giron de l'Aubonne à Etoy.

Lu et approuvé à Etoy, le 13 mars 2023.

Président d'organisation
du Giron de l'Aubonne 2023
Christophe Laurent



Responsable des tirs
du Giron de l'Aubonne 2023
Philippe Laurent



Président des Jeunesses de l'Aubonne
Nicolas Goy



Association Vaudoise de tir Sportif
Le Chef de la Division Fusil

